

DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

Commune
de
BLAIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MAI 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-sept mai à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil municipal de la Commune de BLAIN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle Henry Dunant, 1Bis Rue Saint-Laurent à Blain, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BUF, Maire de BLAIN.

La délocalisation du Conseil municipal hors de la Mairie a été décidée pour tenir compte des précautions sanitaires nécessaires, sous couvert des dispositions de l'article 6 de la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire. Communication a été faite auprès de Monsieur le Préfet de cette disposition exceptionnelle.

DATE DE CONVOCATION : 20 mai 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS : EN EXERCICE : 29 – **PRÉSENTS** : 25 – **REPRÉSENTÉS** : 04

PRÉSENTS : M. BUF Jean-Michel, MM. CAILLON Philippe et POINTEAU Jean-Luc, Mme DUBOURG Yolande, M. LAFOND Frédéric, Mme TESSIER Martine, M. RICARD Jean-François, Mme VAIRÉ Sandrine, MM. CODET Stéphane, REKIS Bruno et COLIN Arnaud, Mme FAURY Marion, M. FLIPPOT Jacky, Mmes GILLET Maryline, GUIHO Marie-France, GUILLAUDEUX Maryse et GUINEL Marie-Jeanne, M. HAMON Jean-Pierre, Mmes HARZELEC-SYLVESTRE Sylvie et MOREAU Valérie, MM. MOUSSU James, PELÉ Martin, PICAUD Michaël et RANNOU Yannick, et Mme SCHLADT Rita.

EXCUSÉS : M. DELAUNAY Yoann (*pouvoir à M. POINTEAU Jean-Luc*), Mme FERRY Gladie (*pouvoir à M. BUF Jean-Michel*), Mme NIAUDET Danielle (*pouvoir à M. RANNOU Yannick*) et M. PINEAU Olivier (*pouvoir à M. HAMON Jean-Pierre*).

SECRÉTAIRES DE SÉANCE : MM. COLIN Arnaud et MOUSSU James.

OBJET :	<i>Engagement de Service Civique</i>
----------------	--------------------------------------

N° 2021 / 05 / 10

Vu l'avis favorable de la Commission Jeunesse et Éducation du 11 mai 2021 ;

Vu la note de synthèse adressée à l'ensemble des conseillers municipaux à l'appui de leur convocation ;

Considérant que le service civique est un engagement volontaire au profit de l'intérêt général, ouvert à tous les jeunes de 16 à 25 ans, sans condition de diplôme, étendu jusqu'aux 30 ans pour les jeunes en situation de handicap; seuls comptent le savoir-être et la motivation ;
Considérant que la ville souhaite contribuer à un tel dispositif ;

Il est proposé de recourir à un engagement de service civique au sein du service enfance.

Un agrément doit être demandé auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP) pour une durée de 28 heures hebdomadaires sur 10 mois à compter du 1^{er} septembre 2021.

Les missions envisagées seraient :

- *accompagner les enfants de maternelles dans leur vie quotidienne ;*
- *développer des projets d'animation sur les questions de citoyenneté et d'environnement, à destination des enfants de l'accueil de loisirs ;*
- *faciliter la prise en charge des enfants en difficulté.*

Il est prévu un accompagnement par un tuteur sur la base d'une heure par semaine.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le dossier de demande d'agrément au titre de l'engagement de Service Civique et tout autre document s'y rapportant.

Vote : Unanimité

Extrait certifié conforme,
Fait et affiché en Mairie de BLAIN,
Le 1^{er} juin 2021,
Le Maire,



Accusé de réception en préfecture
044-214400152-20210527-CM-2021-05-10-DE
Date de télétransmission : 01/06/2021
Date de réception préfecture : 01/06/2021